



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 211

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160225

Direction en charge : Cadre de Vie

Objet : Prestations de nettoyage mécanisé sur la Zone d'Activités Communautaire de Molina La Chazotte - Réalisation d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole - Approbation de la convention de groupement de commandes à intervenir avec Saint-Etienne Métropole.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 22/04/2016

Compte rendu affiché le : 03/05/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

Absents :

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 211

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160225

Direction en charge : Cadre de Vie**Objet :** Prestations de nettoyage mécanisé sur la Zone d'Activités Communautaire de Molina La Chazotte - Réalisation d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole - Approbation de la convention de groupement de commandes à intervenir avec Saint-Etienne Métropole.**□ Rappel et Références :**

La Zone d'Activités de Molina La Chazotte est située sur les territoires de Saint-Etienne, de Saint-Jean Bonnefonds et de La Talaudière. Gérée initialement par le Syndicat Intercommunal de Molina La Chazotte (SIMOC), cette zone a été reprise par Saint-Etienne Métropole en 2001.

Outre les limites territoriales, ce périmètre présente comme autres particularités d'être composé de voies de liaison départementale, de dessertes d'activités industrielles, de dessertes résidentielles et des voies privées de la Ville de Saint-Etienne pour l'accès au Pôle de la viande.

Il est précisé que l'allée de la Halle, desserte du marché aux bestiaux, vendu à la Ville de La Talaudière, sort de cette convention.

Ce morcellement, héritage du passé, entraîne des difficultés de gestion. Aussi, une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de nettoyage mécanisé a été approuvée par le Conseil Municipal de Saint-Etienne le 17 septembre 2012 et par l'organe délibérant de Saint-Etienne Métropole

□ Motivation et Opportunité :

Ce marché à bons de commande qui arrive à expiration le 27 mars 2016 est en cours de prolongation pour une période de 3 mois.

Pour poursuivre la réalisation de ces prestations et compte tenu des particularismes évoqués plus haut, il apparaît ainsi opportun de mettre en place un groupement de commandes avec Saint-Etienne Métropole qui permettrait, par le biais d'une consultation par voie de marché à procédure adaptée, de faire appel à un seul et même prestataire pour le nettoyage mécanisé des voiries communales de Saint-Etienne enclavées et les voiries communautaires de Saint-Etienne Métropole. Ce partenariat entre ces deux collectivités fait donc l'objet de la présente convention.

□ Contenu :

Il s'agit d'organiser un groupement de commandes avec Saint Etienne Métropole, pour le nettoyage de la Zone d'Activités de Molina La Chazotte, du Pôle de la viande et de la rue Pierre Méchain.

Saint-Etienne Métropole sera désignée coordonnateur du groupement, chargée à ce titre et en vertu de l'article 8-II du Code des Marchés Publics, d'organiser l'ensemble des opérations de procédures de marché public faisant l'objet du groupement.

En application des dispositions de l'article 8 VII 2, le coordonnateur du groupement assumera également la signature, la notification du marché et l'exécution des prestations au nom de l'ensemble des membres du groupement.

S'agissant d'un marché à bons de commande, avec un montant maximum de 204.000 €HT sur la durée totale du marché, en application de l'article 77 du Code des marchés, la consultation se fera par voie de marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics.

Ce marché ne sera pas alloti, et sera conclu pour une période de 1 an à partir de la date de sa notification et pourra être reconduit par période annuelle, 3 fois maximum. Le montant annuel maximum est de 51.000 €HT.

Il est proposé le mode opératoire suivant :

- au fur et à mesure des besoins (fréquence souhaitée d'une fois par semaine), Saint-Etienne Métropole déclenche les interventions du prestataire.
- Saint-Etienne Métropole établit les bons de commande, exécute le marché et prend en charge le financement de l'ensemble de la prestation mécanique y compris pour les voiries communales.
- en contrepartie, la Ville de Saint-Etienne remboursera trimestriellement le montant de la prestation réalisée suivant le pourcentage de voies entretenues par la commune présentes sur la zone. Les voies communales sur la Zone Industrielle Molina La Chazotte sont d'une longueur de 7,29 km (aller-retour) ce

qui représente 23% des voies nettoyées.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : Maximum 11.730,00 €
HT

dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	11 730,00 €HT					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir avec Saint-Etienne Métropole,
- autoriser M. le Maire, représentant du pouvoir adjudicateur ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir avec Saint-Etienne Métropole, dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Exercice 2016 - Chapitre
011 - Article 62876.

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée**

Brigitte MASSON